

DÉBOUCHÉS

Poursuites d'études

BTS MCO
BTS NDRC
BTS UJAC
Formations :
Auxiliaires Vétérinaires
Maitre-Chien
Soigneurs animaliers

Insertion professionnelle

Métiers de la vente, du soin des animaux, et du conseil technique des produits d'animalerie

TARIFS 2022

Demi-Pension : 1800€ l'année*

Pension complète (internat)

2120€ l'année*

* : intègre le voyage d'étude et les sorties pédagogiques

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité
Réfèrent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique

Bac Professionnel TCVA

(Technicien Conseil Vente en Animalerie)
(Diplôme niveau 4)

DOUBLE STATUT (Formation initiale et Apprentissage)

OBJECTIFS

L'ensemble de la formation qui dure 3 ans contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former des élèves aux métiers du secteur « Vente », « Soins des animaux », « Conseil technique des produits d'animalerie », pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société.

FORMATION EN ALTERNANCE

Formation théorique à la MFR-CFA (1900h) en alternance avec des structures professionnelles : Commerces, magasins liés à l'animalerie, parcs animaliers, vétérinaires, toiletteurs, refuges, grossistes, éleveurs, fournisseurs, importateurs...

Les inscriptions commencent en janvier pour un début de la formation en Septembre.

CONTENUS DE FORMATION

4 MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL EN COHERENCE AVEC L'ARCHITECTURE PROPOSÉE EN BAC PRO

- ▶ Physique-Chimie, Mathématiques et TIM
- ▶ Documentation, Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique (EMC) et Lettres
- ▶ Education Socio-Culturelle (ESC) et Anglais
- ▶ EPS

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- ▶ Techniques de vente
- ▶ Marchandisage du produit
- ▶ Connaissances des espèces et des produits animaliers
- ▶ Connaissance de l'entreprise dans son environnement
- ▶ Législation liée au secteur animalier
- ▶ Gestion commerciale

93% de réussite à l'examen sur les 8 dernières années

MODALITÉS D'EXAMENS

Le Bac Pro TCVA est un examen délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'examen s'obtient en Epreuves Ponctuelles Terminales en fin de formation – 50% (épreuves écrites et orales) et 50% en Contrôle en Cours de Formation (CCF).

PRE-REQUIS

- ▶ Après une classe de troisième
- ▶ Les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V peuvent intégrer la formation en classe de 2nde ou directement en classe de 1^{ère} Bac pro.

LE + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Une pédagogie de projet
- ▶ Des interventions de professionnels, une animalerie pédagogique
- ▶ Des infrastructures adaptées

